

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 0085 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Virement de crédits n°1 opérés dans le cadre de la fongibilité des crédits - Budget annexe Equipements Aquatiques (19100).**

**VU** les articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2021, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

**CONSIDERANT** l'insuffisance de crédits sur certains chapitres au Budget annexe Equipements Aquatiques ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

**Article 1 :** Effectue les virements tels que présentés ci-après dans le cadre de la fongibilité des crédits :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-65818-323 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	420,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-323 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>720,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6517-323 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>720,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>720,00 €</b>	<b>720,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Article 2 :** En vertu de l'article L.2122-23, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Machecoul sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE155-P010922

Publié sur le site internet le : 6/9/22

Fait à La Chevrolière, le 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 03/09/2022  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté